

Procès-verbal de la réunion du Comité Directeur du 22 janvier 2018

Le 22 janvier 2018 à 18 heures, les membres du Comité Directeur de l'association dénommée Comité Régional Olympique et Sportif du Languedoc Roussillon, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social Maison Régionale des Sports, 1039 rue Georges Méliès — CS 37093, 34967 MONTPELLIER Cedex 2, Inscrite à Préfecture de l'Hérault, le 29 septembre 1973 sous le numéro W343004735, se sont réunis au siège social, sur convocation du Président par lettre simple conformément aux dispositions des statuts.

<u>PRÉSENT(E)S:</u> MAILHÉ Richard, BIAU Alain, BOIT Michel, CHARLEMAGNE Paul, DELREY Daniel, DETRANCHANT Christian, FONTANON Dominique, GUIRARD-TOURRET Patricia, LARGERON Eric, NICOT Jean-Bernard, CARRIE Lucien, COURT Jean-Jacques, FULCRAND Jean, GELY Robert, MONTAGUT Philipp, ROMANS Jean.

<u>Salariées</u>: BERTHE Amélie, FRITZ Aurélie, LÉPRON Émilie, NOVAÏS Manon.

<u>Invités</u>: BENOIST Jackie (Médecin de l'EPGV en charge du groupe de travail du Médicosport-Santé CROS LR).

<u>ABSENTS</u>: DESPIERRES Paul-Edouard, LAMOLLE Max, MASSINES Jean-Pierre, PEREMARTI Danièle, VAYEUR Jacky, SENEGAS Francis.

EXCUSÉ(E)S: ANDREU Francis, CARLUER Yvon, CARRERE Jean-Pierre, LAUTIER Marie, SERRANO Robert, VERDELHAN Daniel, MOREAU Michel.

DÉMISSIONNAIRES: BLASCO Stéphane, CARRERE Jean-Pierre, DOUARD Michel, GOLF Michel, MARCOUX Daniel, RICHARD Bernard, SIMAR André,

Chaque participant en entrant en séance a signé le registre de présence ou la feuille de présence.



1. Intervention du Président du C.R.O.S LR - Richard MAILHÉ

Monsieur Richard MAILHE préside la séance en sa qualité de Président de l'association ; M. Michel BOIT est secrétaire de séance en sa qualité de Secrétaire Général de l'association.

Le Président souhaite observer une minute de silence par respect pour les personnes disparues durant cette année 2017 et début 2018...

Le Président annonce que sept membres, de par leur absence consécutive à trois reprises, sont démissionnaires (Article 8 des statuts). Le Comité Directeur est donc ramené à 18 membres.

Le Président constate que les membres présents et représentés sont au nombre de dix et qu'en conséquence la réunion peut valablement se tenir.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la séance est le suivant :

- 1) Arrêté des comptes de l'exercice clos et proposition d'affectation des résultats à soumettre à l'assemblée générale ;
- 2) Adoption du texte définitif du rapport moral et du rapport financier;
- 3) Examen des conditions et modalités du projet d'absorption de l'association Comité Régional Olympique et Sportif du Languedoc Roussillon par l'association Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées ;
- 4) Adoption du projet de traité de fusion-absorption et ses annexes (intégrant le projet de statuts) et mandat aux fins de signature ;
- 5) Convocation d'une assemblée générale mixte appelée à approuver les comptes de l'exercice clos au 31/12/2017 et à se prononcer sur l'opération de fusion, élaboration de son ordre du jour, du rapport à présenter et du texte des résolutions.
- 6) questions diverses

Puis, le Président expose :

- Rappel du contexte de la réforme territoriale et des travaux engagés dans la fusion des CROS Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées
- Rappel des démarches menées par le Comité de Coordination National, le Comité de Coordination Régional et le Groupe de Travail « Fusion » des CROS LR et MP, accompagnés par le Cabinet FIDAL
- Rappel des échéances passées et du calendrier à venir (Cf. Annexe 1)



Le Président du CROS LR indique qu'il se présentera au bureau exécutif en tant que membre qualifié, dans le cadre des candidatures au CROS Occitanie, au regard des nombreux mandats assurés dans le Mouvement Olympique et Sportif.

Les membres du Comité Directeur Languedoc-Roussillon valident son acte de candidature par un vote à l'unanimité.

Le Président présente également la candidature de Monsieur Daniel VERDELHAN, membre du Comité Directeur Languedoc-Roussillon qui se présentera en tant que membre qualifié.

Le Comité Directeur se prononce favorablement à la candidature et la valide à l'unanimité.

Le Président du CROS LR précise que ces deux actes de candidatures feront l'objet d'une demande de validation au Comité Directeur du CROS LR, pour examen des candidatures par un Comité de validation composé de 6 personnes (3 ex-Midi-Pyrénées, 3 ex-Languedoc-Roussillon) conformément aux modalités de candidatures.

Des observations sont échangées et des explications complémentaires fournies par le Président.

Aucune information relative au patrimoine du CROS MP n'apparaissant dans le projet de traité de fusion, les membres du Comité Directeur demandent que les comptes détaillés du CROS MP leur soient fournis et soient annexés au document.

Afin d'assurer la transparence des procédures électorales, le Comité Directeur préconise de faire apparaître la mention suivante dans les nouveaux statuts : « Les opérations électorales se feront sous contrôle d'un huissier de justice lors des assemblées générales électives ».

2. Intervention du Secrétaire Générale du CROS LR - Michel BOIT

Michel BOIT annonce les personnes excusées pour cette séance et met au vote le Procès-verbal du dernier Comité Directeur du 02 octobre 2017.

Contre: Aucun

Abstention: aucune.

Le procès-verbal du 02 octobre 2017 est voté à l'unanimité des membres présents. Il précise que le Corum est atteint.



3. Intervention du Trésorier du CROS LR - Francis ANDREU (Absent excusé)

En son absence excusée, Francis ANDREU a laissé soin à Michel BOIT de faire lecture de son compterendu du budget prévisionnel 2018 pour les membres du Comité Directeur de ce soir :

« Ne pouvant être avec vous ce soir et je m'en excuse et après vous avoir souhaité une très bonne année 2018, je laisse le soin à Aurélie que je remercie pour son implication dans ce projet de B.P. de vous lire les quelques lignes de commentaires qu'il nécessite.

Ce B.P. a été préparé alors que nous n'avions pas clôturé les comptes de l'exercice 2017. Exercice plutôt compliqué avec notamment des attributions de subventions très tardives et pas toujours en rapport avec les prévisions voire les promesses!

De plus, nous savons que dans deux mois la fusion va marier notre gestion avec celle de Midi-Pyrénées sans que nous en connaissions aujourd'hui la teneur, l'ampleur et l'avenir.

Nous avons considéré que les activités du CROS —secteur LR- seraient dans la lignée de l'année précédente afin de confirmer notre implication dans le milieu sportif régional.

Globalement pour tous les postes, nous avons repris les montants de 2017.

Donc, le Budget Prévisionnel. 2018 s'élève à 450 440 \in à comparer pour 2017 aux 472 793 \in de charges d'exploitation et 486 618 \in de produits d'exploitation. Toutefois, ces montants de 2017 comprennent une partie de la gestion des Assises : ce qui explique la baisse prévue pour cette année.

La plus grande incertitude repose sur le montant prévisionnel des différentes subventions qui pèsent pour prés de 60 % des produits sachant que 85 000 € de subventions 2017 n'ont pas encore été perçues !

Vous savez tous que dans vos ligues, la préparation d'un B.P. est un exercice de haute voltige : considérezle donc ainsi sachant qu'en avril il ne sera plus d'actualité.

Bonne fin de réunion et mes amitiés à toutes et tous »

Michel BOIT met au vote le budget prévisionnel 2018.

Contre: Aucun

Abstention: aucune.

Le budget prévisionnel 2018 est voté à l'unanimité des membres présents.

Les membres élus ont eu connaissance du bilan financier des comptes 2017 du CROS Languedoc-Roussillon arrêtés au 31/12/17

Michel BOIT met également au vote le bilan des comptes 2017 du CROS Languedoc-Roussillon.

Contre: Aucun

Abstention: aucune.

Le bilan financier des comptes 2017 est voté à l'unanimité des membres présents.

La discussion étant close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux votes les propositions de décisions suivantes.



Première résolution

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, décide d'arrêter les comptes clos au 31/12/2017 tels qui lui ont été présentés et faisant apparaître un total de bilan de 277.517 €; un chiffre d'affaires de 156.633 € et résultat bénéficiaire 17.833 € que le Comité Directeur décide de proposer à l'Assemblée Générale d'affecter en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, arrête les termes du rapport moral et financier qui sera présenté à l'Assemblée Générale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

Le Comité Directeur après avoir :

- examiné les raisons, conditions et modalités de l'absorption de l'association Comité Régional Olympique et Sportif du Languedoc Roussillon, par l'association dénommée Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées, Association régie par la loi du 1er juillet 1901, ayant son siège social 7, rue André Citroën 31130 BALMA, Inscrite à Préfecture de la Haute-Garonne, le 21 janvier 1971 sous le numéro W313009147, telles qu'elles lui ont été présentées par le Président,
- pris connaissance du projet de statuts de l'association absorbante devenant le « CROS OCCITANIE » à l'issue de l'opération de fusion préalablement approuvée et du projet de règlement intérieur annexés au traité de fusion,
- entendu les explications complémentaires qui lui ont été fournies et après lecture du projet de traité de fusion, décide à l'unanimité d'adopter ledit traité dans toutes ses dispositions.

Quatrième résolution

Le Comité Directeur comme conséquence des décisions qui précèdent, décide à l'unanimité d'arrêter les termes du projet de fusion tel qui lui a été présenté ainsi que ces annexes et de donner mandat à son président de signer le traité de fusion.

Cinquième résolution

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer 3 élus non-candidats à l'élection du CROS Occitanie pour participer au Comité de Validation, ainsi qu'un suppléant (Lucien CARRIE, Dominique FONTANON, Robert GELY, Patricia GUIRARD).



Sixième résolution

Le Comité Directeur après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modalités de candidature au CROS Occitanie.

Septième résolution

Le Conseil Directeur après en avoir délibéré, décide à l'unanimité convoquer une assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire pour le 24 mars 2018 à 9 heures 30 à Carcassonne (Maison Départementale des Sports – 8, Rue Camille Saint Saëns – 11000 CARCASSONNE) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

En la forme ordinaire :

- 1) Présentation du rapport moral et des comptes clos au 31/12/2017
- 2) Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes
- 3) Approbation des comptes clos, quitus
- 4) Affectation du résultat

En la forme extraordinaire:

- 1) présentation de l'opération de fusion par le Président ;
- 2) Approbation du projet d'acte de fusion absorption de l'association Comité Régional Olympique et Sportif du Languedoc Roussillon, par l'association dénommée Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées
- 3) Dissolution sans liquidation de l'association;
- 4) Pouvoirs au Président à l'effet d'effectuer toutes les formalités requises.

Huitième résolution

Le Comité Directeur, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter le texte du rapport à présenter à l'assemblée générale ainsi que le texte des résolutions devant lui être soumis.



SPORT & SANTÉ

WORK&MOVE® - Manon NOVAIS

Au regard de l'activité générée WORK&MOVE®, ce dispositif pourrait faire l'objet, à moyen ou long terme, de la création d'une filiale du CROS Occitanie. Cette démarche nécessiterait un accompagnement fiscal et juridique.

SPORT & PROFESSIONNALISATION

FORMATION - Ariane LAGET (Absence excusée)

Difficulté sur la partie Formation car le CROS LR est actuellement Organisme de Formation et ne pourra transférer son numéro d'enregistrement dans le nouveau CROS Occitanie.

Les démarches ont été effectuées par le CROS MP; le dossier a été refusé par la DIRECCTE car le fonctionnement actuel de ce dernier ne permet pas l'obtention d'un numéro d'enregistrement d'organisme de formation. Les nouvelles démarches vont être appuyées par la DRJCSC pour que la transition puisse se faire sans latence dès la fusion-absorption du 25 mars 2018.

EVENEMENTS TRANSVERSAUX

Jean Fulcrand : Pose une question relative à la redistribution du personnel dans la future structure du CROS Occitanie.

Réponse de Richard MAILHE: les emplois sont préservés jusqu'à la fusion et les fiches de missions seront certainement revues lors de la réorganisation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.

De tout ce que dessus, a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le Secrétaire de séance.

Le Secrétaire Général BOIT Michel

Le Président, MAILHE Richard

Comité Régional Olympique et Sportif

du Languadoc Roussillon Marcon Régionale des Sports 1939 rue Georges Medica 34000 MONTPELLIER

Tel: 04 67 32 16 50 - Fox: 04 67 82 16 84 c-mail: creeLieng.rouss@wanadoo.fr



- ANNEXES -

Annexe 1

Date	Objet	Intervenant
Décembre 2017	Rédaction du projet de traité de fusion et des statuts du CROS OCCITANIE	FIDAL
14 janvier 2018	convocations du comité directeur MP / convocation du CA LR + envoi aux membres du projet de traité et ses annexes	FIDAL prépare le projet de convocations qui sont envoyées par le CROS LR et CROS MP
18 janvier 2018	réception des éléments chiffrés (comptes clos aux 31/12/2017) pour finaliser le traité	Envoi par CROS LR et CROS MP à FIDAL des comptes clos
22 janvier ou 24 janvier 2018 au plus tard :	réunion du Comité Directeur / CA pour arrêté le traité de fusion et les annexes dans la version qui sera présentée aux AGE	FIDAL prépare le texte des résolutions qui seront votées par CROS LR et CROS MP
A l'issue du CA et Comité Directeur	ouverture des candidatures avec informations des modalités de candidatures, à savoir notamment : - envoi des candidatures aux deux CROS par LRAR; - date limite de candidature au 21 février 2018	Rédaction et envoi par CROS LR et CROS MP
J-10	Envoi convocation au CA pour CD du 22.02.18	CROS LR
15 février 2018	envoi des convocations à l'AGOA de chaque CROS + à l'AGE de fusion/dissolution + à l'AG élective (convocation commune)	FIDAL prépare le projet des convocations qui sont envoyées par le CROS LR et CROS MP



15 février 2018 21 février 2018	Contact avec le JAL pour prévoir la parution de l'avis de fusion dans les journaux choisis par chaque CROS (attention : privilégier une parution quotidienne) mise à disposition des membres des documents de fusion obligatoires au siège social de chaque CROS	FIDAL prépare le projet du texte à faire paraître / les CROS prennent contact directement avec les journaux pour organiser la parution le 21 février FIDAL communique au CROS la liste des documents à mettre à la disposition des membres au siège social de chaque CROS
21 février 2018	Date de publication aux JAL	CROS + JAL
21 février 2018	clôture des candidatures	CROS LR et CROS MP
22 février 2018	Comité Directeur	CROS LR
26 février 2018	commission électorale	CROS LR et CROS MP
J-10	convocation du CA et Comité Directeur de validation des candidatures	CROS LR et CROS MP
J (Entre le 26 février / 9 mars)	réunion du CA + Comité Directeur pour arrêter les listes de candidature au CA du CROS OCCITANIE	CROS LR et CROS MP
8 Mars 2018	Comité Directeur	CROS LR
9 mars 2018	envoi aux électeurs des listes + informations de leurs nombre de voix à l'AG élective en application des statuts du CROS OCCITANIE	CROS LR et CROS MP
24 mars 2018	Tenue des AGOA + AGE de fusion et dissolution + AG élective Date de réalisation de la fusion (effet juridique/fiscal et comptable)	CROS LR et CROS MP en présence de FIDAL si souhaité







NOS EVENEMENTS DE FEVRIER

DATE	LIEU	HORAIRES	EVENEMENT	CONTACT
Jeudi 1	Laser Game Evolution Odysseum	18h15 – 21h	Tournoi Inter- entreprises de Laser Game	Coraline - Manon
Lundi 5	Parc des Expositions – Route de la Foire - MONTPELLIER	Dès 17h30	Conférence Networking : « Le Sport-Santé un levier de performance et de bien-être au travail »	Manon
Vendredi 9 / Samedi 10 / Dimanche 11	Parc des Expositions – Route de la Foire - MONTPELLIER	10h-18h	Salon des Sports de Nature	Emilie – Amélie Besoin important les 10 et 11 février
Mardi 13	Maison Régionale des Sports	18h-20h	Réunion de présentation du PST et du projet de développement du CROS Occitanie de Richard MAILHE	Emilie
Jeudi 15	Maison Régionale des Sports	10h30 – 12h	Réunion Bilan 2017 et Perspectives 2018 du dispositif WORK&MOVE®	Manon
Jeudi 22	Maison Régionale des Sports	18h	Comité Directeur CROS LR	Aurélie
Du 1 ^{er} au 28	Occitanie	9h – 17h	9 journées de formations portées par l'Organisme de Formation du CROS LR	Ariane



BUDGET PREVISIONNEL 2018 (CROS LR)



Nº de compte	Intitulé du garante	PREV 2	20.1 (20.)
N de compte	Intitulé du compte 60 - Achat	Débit	Crédit
601000	Achats stockes mat. prem. (fourn.)		
602210	CARBURANT	-	
602220	Produits d'entretien	2000	
302220 302251	PAPIER PHOTOCOPIEUR	0	
02255		1500	
	MATERIEL SPORTIF (wm et pass'sport)	2660	
304000 305003	Achats etudes et prestat services	500	
	FRAIS INSCRIPTIONS	5000	
305009	REPAS ASSISES17		
305010	ACCOMP ASSISES17		
305013	FRAIS DE GESTION	3300	
306400	Fournitures administratives	4000	
08001	WORK&MOVE - Activités	0	
	61 - Services extérieurs	SIM STORY	走到有關
313200	Locations immobilieres	3600	
13500	Locations mobilieres	10000	
15000	Entretien photocopieur	15000	
15100	ENTRETIEN CAMION CROS	1000	
15600	Maintenance	5000	
16000	Primes d'assurance	4100	
18300	Documentation technique	1550	
建 等是60分别	62 - Autres services extérieurs	1550	1712133
21100	Personnel interimaire (Service Civique)	1500	
21200	INTERVENANTS / PRESTATAIRES EXT	63265	
22004	WORK&MOVE - Intervention	16200	
22600	Honoraires (comptable / FL Audit / Avocats)		
23300	Foires et expositions (Festi Trad)	25000	
23400	Cadeaux à la clientèle	0	
23600	OBJETS DE COMMUNICATION / PROMOTION	2100	
23800	Dons Divers	23695	
23850	RELATIONS PUBLIQUES	200	
25001	PART - 19 (19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19 - 19	7000	
25001	DEPLACEMENTS CROS	3000	
	DEPLACEMENTS CD ET BUREAU	1000	
25003	DEPLACEMENTS ACTIONS THEMATIQUES	5280	
25004	DEPLACEMENT CNOSF	4000	
25101	HEBERGEMENTS	5000	
25600	FORMATIONS PERSONNEL	4000	
25701	REPAS DIVERS	1500	
25702	REPAS / APERO / COURSES ACTIONS THEMATIQ	10040	
25703	REPAS / APERO CD	1000	
25704	REPAS / TRAITEUR AG CROS	2000	
25705	REPAS / APERO CNDS	700	
26001	TELEPHONE FIXE	0	
26002	INTERNET	300	
26003	FRAIS POSTAUX	18500	
26004	TELEPHONES MOBILES	2000	
27000	Services bancaires et assim.	500	
28100	Concours divers (cotisations,)	1400	
	63 - Impôts et taxes	1400	(00)00V-94-94
	64 - Charges de personnel	Personal telephone	
11000	Rémunération du personnel	110000	Sport Lang
11200	Conges payes	118000	
15100	Cotisations urssaf		
15200	Cotisations urssar Cotisations aux mutuelles	41550	
15300		3600	
	Cotisations aux caisses retr.	9000	
5500	Formation professionnelle	2300	
5600	Cotisations AMETRA	500	
7500	Medecine du travail, pharmacie	100	
	65 - Autres charges de gestion courante		
	66 - Charges financières		
ELECTRICAL SECTION	67 - Charges exceptionnelles		
70000	Charges exceptionnelles		
	68 - Dotation aux amortissements	SPYSS SHEETS	
1000	AMORTISSEMENTS	17000	
TAL CLASSE		450440	

	de produits finis, de marchandises, prestations de services COTISATIONS ADHERENTS	
05000 05002	DIVERS	
05002	FRAIS INSCRIPTIONS (Formation)	
05000	REPAS ASSISES 2017	
05000	ACCOMP ASSISES 2017	
05010	SOIREE HANDBALL ASSISES17	
05011	HEBERGEMENT ASSISES17	
706000	Prestations de services	
706001	REMB AFFRANCHISSEMENT	
706002	REMB PHOTOCOPIES	
706003	REMB MESSAGERIE	
706004	REMB TELEPHONE	
706004	REGUL DIVERSES	
	BOITES AUX LETTRES MRS	
706011	FORFAIT MENSUEL MRS	10
706012		
706014	REMB DIVERS	
706005	REMB. CNOSF	
708003	WORK&MOVE - Carte prépayée	
708006	WORK&MOVE - COACHING	
708009	WORK&MOVE - OPTI POSTE TRAVAIL	
708010	WORK&MOVE - Adhésion	
708011	WORK&MOVE - AfterWork	
708110	REFACTURATIONS DIVERSES	
708111	REFACTURATION INTERV FERAL	
708120	INTERVENTIONS TRANSVERSALES (BP)	
	74 - Subventions d'exploitation	
740002	DRJSC SUBV SPORTS TRAD	
740003	SUBV DRJCS (Assises17)	
740005	CNDS FORMATION	
740006	CNDS SUBV FONCTIONNEMENT	
740008	CNDS SUBV ESQ	
740009	CNDS SUBV FEMMES ET SPORT	
740011	CNDS SUBV COLLOQUE SPORT ET SANTE	
740013	CNDS SPORT ET SANTE (WM)	
740013	CNDS SPORT ET SANTE (CMM)	
	CNDS SSBE (Seniors)	
740015	CNDS ESQ COORDINATEUR	
Service Services	CNDS PSE	
740016	CNDS SPORTS TRADITIONNELS	
740017	CNDS SENTEZ-VOUS SPORT	
740019	CNDS HERITAGE PARIS 2024 (Education)	
740018		
740105	REGION SUBV FORMATION	
740106	REGION SUBV DIVERSES (Fonctionnement)	
740107	REGION SUBV SPORT TRAD	
740201	CONSEIL GENERAL SUBV SPORT TRAD	
740202	PARTENARIAT (Pragma, California, Hectare, SG)	
740202	PARTENARIAT WM	
740202	PARTENARIAT Education	
740205	CNOSF SUBV COORDONNATEUR INTER	
740206	ARS SUBVENTION SANTE (Médico sport)	
740400	RESERVE PARLEMENTAIRE SUBV	
740703	CFA SUBVENTION	
740704	SUBV ETAT (VRL)	
	75 - Autres produits de gestion courante	
758100	DONS MANUELS	
FINANCES EN	76 - Produits financiers	
764000	PRODUITS FINANCIERS	
770000	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
, , 0000	QP SUBV INVET VIREE RESULTAT	
777000		HARVE THE SERVICE
777000	78 - Ronrises sur amortissements et provisions	
777000	78 - Reprises sur amortissements et provisions	
	79 - Transferts de charges	
791000	79 - Transferts de charges Transferts de charges d'expl.	
	79 - Transferts de charges Transferts de charges d'expl. PRISE EN CHARGE FORMATIONS (OPCA)	45